



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête nationale de Climat scolaire et de Victimation auprès des collégiens scolarisés en France

Services producteurs : Ministère de l'Éducation nationale – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) et l'Observatoire national de la Délinquance et des Réponses Pénales (Ondrp) et l'Observatoire International de la violence à l'école

Opportunité : avis favorable émis le 11 avril 2008 par la Formation Education, Formation Réunion du Comité du Label du 11 octobre 2012 (formation Ménages)

L'enquête a pour objectif de mesurer la prévalence ainsi que les conséquences de toute nature des faits de violence subis par les élèves et le personnel dans le cadre scolaire (dans l'établissement scolaire, aux abords de celui-ci et lors de tout déplacement en rapport avec la vie scolaire). Elle répond à une demande du Conseil d'Orientation de l'Ondrp.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- le climat scolaire comprenant le sentiment d'insécurité à l'école et autour de l'école, les conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions ;
- les violences psychologiques et verbales ;
- les violences physiques ;
- les violences à caractère sexuel : voyeurisme et attouchements,
- les vols,
- les jeux dangereux.

Pour chacun des faits remontés, il est demandé sa fréquence, son lieu et/ou la qualité des auteurs (autres élèves, professeurs, autre adulte...).

De plus, face à l'émergence des nouveaux moyens de communication tels que les téléphones portables, les smart-phones et l'avènement des réseaux sociaux sur internet, des questions concernant la cyber-violence et ses modes de diffusion ont été ajoutées.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des élèves des collèges publics et privés de France métropolitaine et des Dom (Département d'Outre-mer), sans représentativité académique. Il s'agit d'une enquête par questionnaire papier renseigné par l'enquêté et dépouillé par lecture optique. La collecte est préparée par la Depp en partenariat avec les rectorats, dont le rôle sera essentiel pour l'interrogation des élèves.

La passation des questionnaires a lieu pendant une période restreinte de 2 à 3 semaines, hors période de vacances scolaires pour toutes les zones, en mars-avril. La passation ne doit pas s'étaler sur une période trop longue pour que l'exposition des enquêtés au risque de violence soit d'une durée homogène. Le temps de réponse maximal est estimé à 45 minutes

Les premiers résultats seront élaborés conjointement par la Depp et l'Ondrp et feront l'objet d'une publication en fin d'année 2013. Les données sont ensuite mises à disposition des chercheurs universitaires à travers des conventions.

.../...

Le Comité souligne les améliorations apportées à l'enquête suite aux recommandations faites en 2011 et se félicite des efforts accomplis par le service pour inclure les Dom et les établissements privés sous contrat dans le champ de couverture de l'enquête.

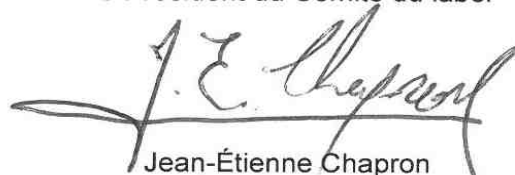
Le Comité émet les recommandations suivantes :

- Une réunion bilatérale entre le service et le Chargé de mission auprès du Directeur de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale de l'Insee (DMCSI), expert pour les enquêtes Ménages, est à mettre en place afin de régler des problèmes de formulation du questionnaire non abordés en séance ; par ailleurs, le service prendra en compte les remarques formulées dans le rapport du prélabel ou oralement.
- Le questionnaire fait apparaître l'utilisation de certains concepts jugés parfois trop abstraits, comme par exemple le terme « humiliation » ; le Comité du Label suggère au service d'éviter une trop grande conceptualisation des situations ou de les éclairer par des exemples pour éviter toute forme d'interprétation subjective, puis de les préciser dans les instructions aux Equipes mobiles de Sécurité.
- Il est suggéré également au service de réfléchir à l'inclusion de questions sur la prise en charge par l'établissement d'actions de prévention ou de médiation consécutives à des faits de violence.
- Le Comité note par ailleurs que l'enquête mesure le ressenti des victimes mais pas des auteurs des faits (qui peuvent être en partie les mêmes, s'agissant par exemple de faits de violence en réaction à des brimades ou harcèlements antérieurs). Le Comité propose au service, pour les enquêtes à venir, de réfléchir à l'ajout de questions permettant d'obtenir le point de vue des auteurs des faits.
- Le Comité recommande au service de retirer le terme « Victimation » dans le titre du questionnaire, de le supprimer dans les lettres-avis et de le remplacer par « Climat scolaire ». Par ailleurs, le rapport du prélabel a soulevé des remarques sur les lettres-avis qui devront être prises en compte par le service.
- Le Comité suggère au service de réfléchir à la mise en place d'une panélisation de l'échantillon des établissements pour les enquêtes futures ; le service pourrait s'appuyer, à cet effet, sur les travaux méthodologiques développés conjointement par la Depp et la DMCSI de l'Insee. Il lui est suggéré également d'envisager une articulation de l'échantillon de l'enquête Climat scolaire avec celui de Sivis.
- L'accès aux fichiers individuels doit être garanti aux chercheurs, soit via le CASD (Centre d'Accès Sécurisé aux Données) après passage devant le Comité du Secret, soit via le réseau Quetelet (pour des fichiers anonymisés seulement). Il est utile que cet accès puisse s'accompagner d'échanges préalables entre le service et les chercheurs intéressés.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête nationale de Climat scolaire et de Victimation auprès des collégiens scolarisés en France.

Ce label est valide pour l'année 2013

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron